

20250401_DL_02

**OBJET : Comptes
administratifs 2024**

Date de convocation :
21 mars 2025

Date de séance :
01 avril 2025

Date d'affichage :
14 avril 2025

Membres en exercice : 46

Membres présents : 13

Membres votants : 26

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PARSIS.

Etaient présents : Madame DELETRE, Monsieur DELFOSSE, Monsieur PENAUD, Monsieur DEMARCY, Monsieur DEBEUGNY, Monsieur MASSET, Monsieur BEAUFILS, Monsieur DEFRANCE, Monsieur GORRIEZ, Monsieur PARSIS, Monsieur PAYEN, Monsieur THUEUX, Monsieur HAZARD.

Secrétaire de séance : Madame DELETRE Margaux

Pouvoirs :

Monsieur WALIGORA donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE
Madame POUPART donne pouvoir à Monsieur HAZARD
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ
Monsieur BEAUMONT donne pouvoir à Monsieur BEAUFILS
Monsieur DURIEUX donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE
Madame MAILLE-BARBARE donne pouvoir à Monsieur THUEUX
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur LECOMTE donne pouvoir à Monsieur PAYEN
Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur MASSET
Madame LHOMME donne pouvoir à Monsieur DEBEUGNY
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DEMARCY
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur PENAUD
Monsieur GEST donne pouvoir à Madame DELETRE

Pour la présentation du compte administratif de l'exercice 2024, les membres du Comité syndical ont à disposition la synthèse des résultats de chaque budget. Au-delà des données chiffrées, le bilan de cet exercice est retracé dans un rapport d'activité joint à l'ordre du jour.

Après une présentation du bilan de l'exercice 2024, le Président doit se retirer pour la délibération du Conseil syndical. La séance est alors présidée par Monsieur Laurent PARSIS.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le compte de gestion 2024 du syndicat mixte Somme numérique
- Vu le compte administratif 2024 du syndicat mixte Somme numérique

Considérant que le Compte Administratif 2024 retrace des écritures dont la conformité avec le Compte de Gestion 2024 de Monsieur le Trésorier du Grand Amiens et amendes a été vérifiée,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le compte administratif 2024 (reports compris) du syndicat mixte Somme numérique est approuvé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.